

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 78

présenté par

M. Viry, M. Cinieri, Mme Gruet, M. Bazin, M. Breton, M. Brigand, Mme Anthoine et
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 15

I. – Substituer au mot :

« présente »

le mot :

« justifie ».

II. – En conséquence, substituer aux mots :

« ainsi que »

les mots :

« et présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nature sémantique, cet amendement vise à clarifier la dimension impactante et justifiante de l'article ; à l'image de sa rédaction au sein de l'accord national interprofessionnel.